



## SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard : une dynamique démographique soutenue avec 61 300 à 68 400 habitants à l'horizon 2030

**A**u croisement des aires urbaines de Nîmes, d'Alès, d'Avignon et de Bagnols-sur-Cèze, le territoire du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Uzège Pont-du-Gard est en plein essor démographique grâce à une attractivité résidentielle en hausse. Avec trois arrivées sur le SCoT pour deux départs et une augmentation des naissances, la croissance annuelle de sa population atteint + 1,7 % entre 2007 et 2012, soit + 0,6 point qu'en Languedoc-Roussillon. Captant une population active en provenance particulièrement de territoires voisins, le SCoT offre un lieu de résidence proche de pôles d'emplois. Selon l'évolution du rythme des migrations résidentielles et du solde naturel, ce territoire compterait entre 61 300 et 68 400 habitants d'ici 2030. Le vieillissement des habitants mais aussi l'évolution des modes de vie, comme les séparations plus nombreuses, entraîneraient des besoins accrus en logements, occupés en moyenne par moins de personnes qu'auparavant. Le nombre de résidences principales augmenterait ainsi de + 1,2 % à + 1,8 % d'ici 2030.

Pascale Marasovic, Insee

En 2012, le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard constitué de 48 communes compte 51 400 habitants.

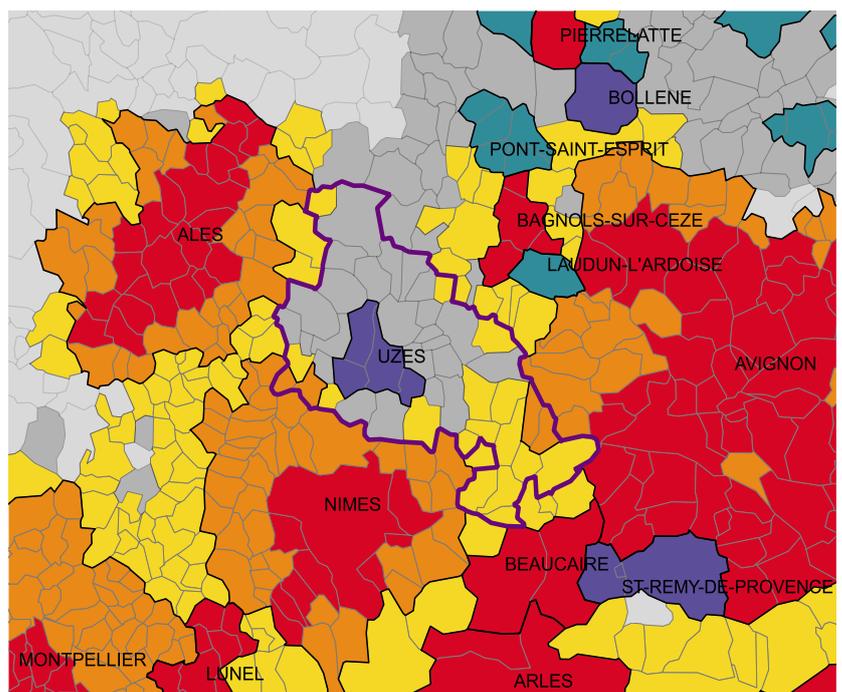
Ce territoire rural au cœur des dynamiques urbaines connaît les effets de la périurbanisation et sa croissance annuelle démographique est de + 1,7 % depuis 2007.

La recherche d'une qualité de vie environnementale et résidentielle, la proximité de pôles d'emplois et les accès rapides aux pôles d'équipements et services sont des facteurs déterminants de son attractivité (figure 1). Dans ce territoire, la forte croissance démographique s'explique à la fois par un nombre plus important des naissances sur les décès (solde naturel) et par des arrivées plus nombreuses que les départs (solde migratoire apparent) (Marasovic, 2015).

### Trois nouveaux résidents sur le SCoT pour deux départs

Avec trois arrivées pour deux départs, la croissance démographique du SCoT repose à 80 % sur les migrations

1 Le territoire du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard



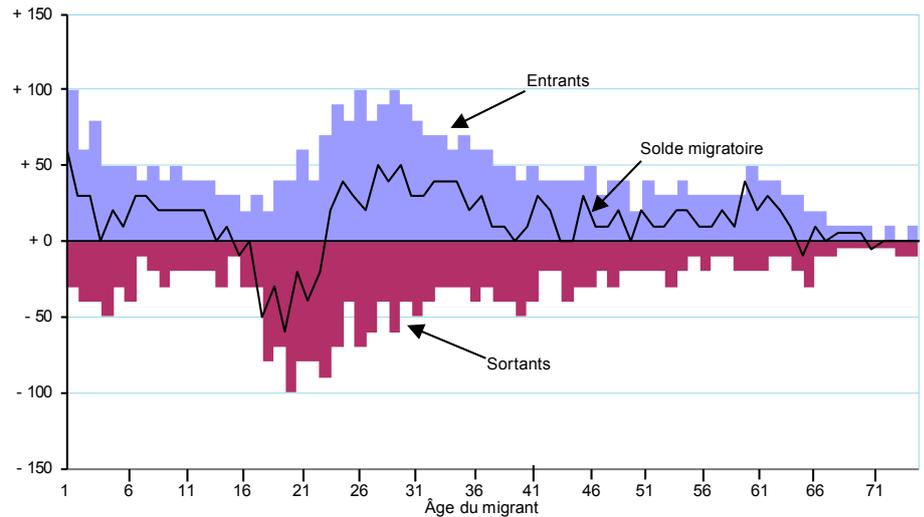
Grands pôles urbains (au moins 10 000 emplois)      Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)      © IGN - Insee 2015  
 Couronne des grands pôles urbains      Autres communes multipolarisées  
 Communes multipolarisées des grandes aires urbaines      Contour des aires urbaines  
 Moyens pôles (de 5 000 à moins de 10 000 emplois)      Contour du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard

Source : Insee, Zonage en aires urbaines de 2010

résidentielles. Les flux migratoires sont nombreux et excédentaires principalement avec les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France, et plus précisément avec les autres communes du Gard et les départements proches comme le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Le territoire attire principalement une population active. Les couples avec enfants sont sur-représentés dans les nouveaux ménages, ce qui explique l'excédent migratoire pour les classes d'âges de 0 à 15 ans (figure 2). Les jeunes entre 16 et 23 ans, sont plus nombreux à quitter le SCoT qu'à y entrer, motivés par la poursuite de leurs études à l'extérieur du SCoT. Contrairement au reste de la région, le SCoT ne connaît pas de déficit de population pour les 23-28 ans, probablement en raison de la proximité de l'emploi.

## 2 Migrations résidentielles entre le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard et la France métropolitaine entre 2010 et 2011

unité : nombre



Source : Insee, recensement de la population 2011

## Entre 61 300 et 68 400 habitants à l'horizon 2030

En 2030, si les tendances observées sur les comportements migratoires, la fécondité, l'espérance de vie se prolongeaient à l'identique, la population du SCoT compterait 63 500 habitants en 2030, soit 12 100 personnes de plus qu'en 2012 (méthodologie). Comme partout en France, le rythme d'évolution se tasserait, en passant de + 1,7 % par an entre 2007 et 2012 à + 1,2 % par an entre 2012 et 2030, restant cependant élevé. Sur la période transitoire 2012-2020 le rythme de croissance retrouverait celui de la période 1999-2007 de + 1,4 % par an soit + 730 personnes, puis pour les dix années suivantes une évolution plus légère mais toujours forte de + 1,0 % par an (+ 620 personnes) (figure 3).

## Des projections de population pour mieux anticiper - SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard -

Le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard de 2008 a permis de maintenir, malgré les crises immobilière et économique, une bonne attractivité en respectant ses valeurs de protection des paysages et du cadre de vie. La vitalité démographique de l'Uzège Pont-du-Gard est un phénomène qui s'inscrit dans le long terme et place ce territoire parmi les plus dynamiques de la région Languedoc-Roussillon. Les communes dans les secteurs ruraux du territoire connaissent des progressions très importantes proportionnellement à leur poids démographique. Aussi, un des premiers enjeux de la révision devra porter sur l'organisation du territoire afin de canaliser la croissance exemplaire du territoire et de hiérarchiser les pôles.

À cet effet, dans le cadre de la révision du SCoT, il est essentiel de connaître les tendances d'évolution démographique du territoire afin d'anticiper son développement. Aussi, cette analyse sur les structures et les dynamiques de la population est déterminante pour comprendre et renforcer l'efficacité des stratégies de développement économique et urbain.

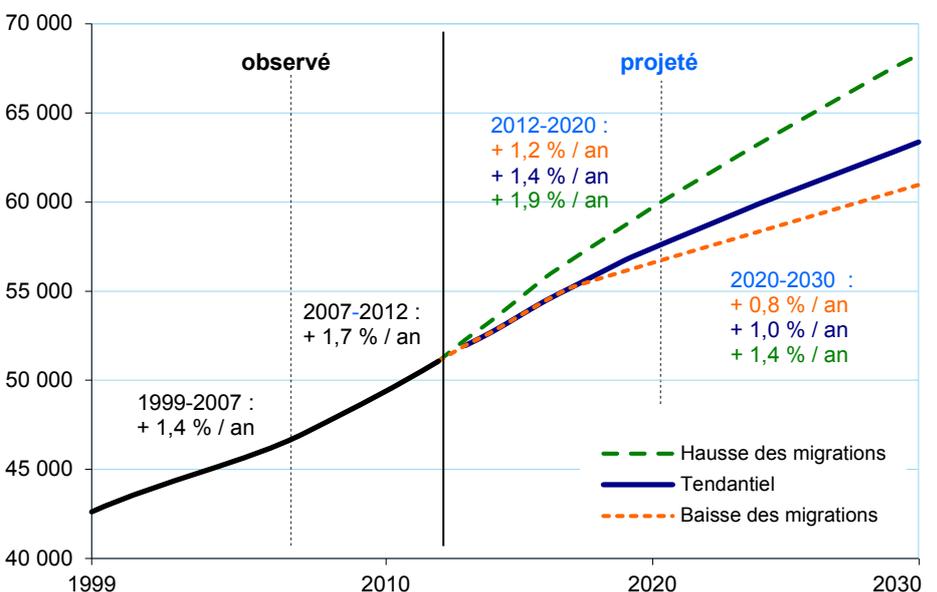
L'arrivée de nouvelles populations sur le territoire est de nature à infléchir les évolutions démographiques en cours. Dans l'avenir, le taux de croissance de la population du SCoT dépendra donc du rythme auquel va se poursuivre la périurbanisation. Pour moduler le scénario tendanciel qui repose sur des tendances passées inchangées, deux autres scénarios testés prennent en compte des comportements migratoires à la baisse ou à la hausse.

Le scénario de « migrations basses » fait l'hypothèse que la hausse de l'attractivité enregistrée entre 2007 et 2012 est épisodique dans son ampleur (+ 1,7 % par an) et que la croissance démographique retrouvera les tendances observées entre 1999 et 2007 (+ 1,4 %).

La fragilité des emplois industriels dans le SCoT, l'allongement et le coût des trajets domicile-travail et les difficultés pour trouver un logement adapté à la taille des

## 3 Évolution du nombre d'habitants du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard à l'horizon 2030

unité : nombre



Source : Insee, recensements de la population et modèle Omphale 2010

ménages pourraient en effet influencer sur les choix résidentiels des nouvelles populations. Dans cette hypothèse, le SCoT compterait 61 300 habitants en 2030, soit un accroissement total de 9 900 personnes, correspondant à une évolution de + 1,0 % par an sur la période 2012-2030. Le gain annuel en habitants diminuerait au cours de la période : de + 820 personnes entre 2007-2012, il serait de + 670 personnes entre 2012-2020, puis + 460 personnes entre 2020-2030.

Un scénario alternatif, dit de « migrations hautes », fait l'hypothèse que les arrivées de nouvelles populations vont encore s'amplifier entre 2012 et 2030, sous l'effet du renforcement de la périurbanisation, du développement du pôle métropolitain Montpellier-Nîmes-Alès, du maintien des emplois dans le SCoT et d'une offre immobilière et foncière propice. Ainsi, la population du SCoT pourrait encore se renforcer.

Ainsi, le territoire du SCoT compterait 68 400 habitants en 2030, soit un gain de 17 000 habitants, correspondant à une évolution annuelle de + 1,6 % sur la période 2012-2030 (+ 940 habitants chaque année). Dans un premier temps l'évolution annuelle culminerait à + 1 040 personnes entre 2012 et 2020, puis resterait élevée au niveau de + 870 personnes entre 2020 et 2030. Quel que soit le scénario élaboré, mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'accueil d'une population toujours plus nombreuse constitue un enjeu pour le SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard.

### La part des jeunes dans la population diminue d'ici 2030

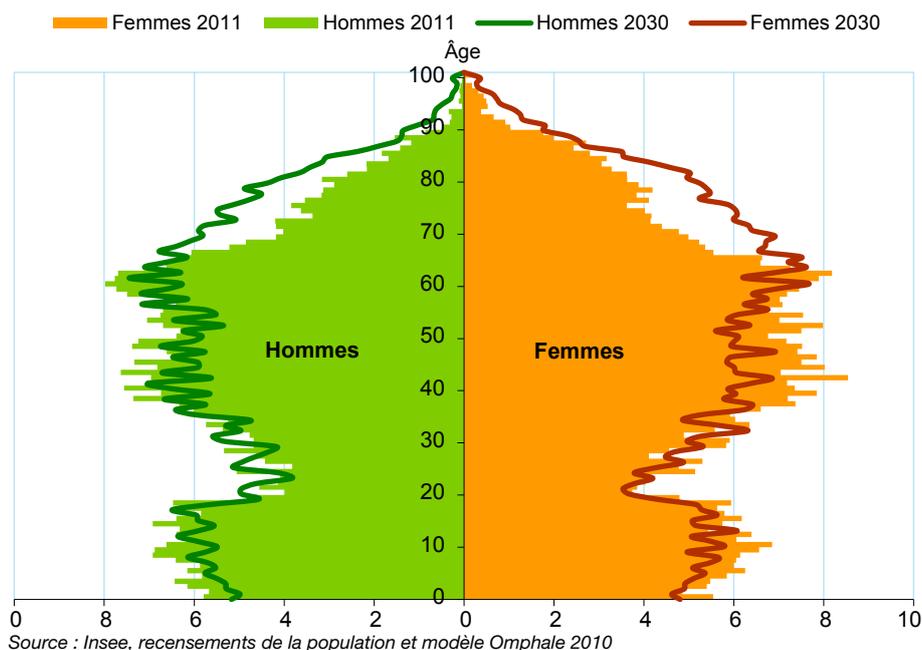
Dans le cas d'un prolongement des tendances passées, la part des moins de 25 ans diminuerait dans le SCoT plus fortement qu'en région, passant de 28,4 % en 2011 à 26,2 % de la population en 2030, perdant ainsi 2,2 points contre 1,9 point en région. À l'horizon 2030, le nombre de jeunes de moins de 25 ans passerait de 14 430 en 2011 à 16 440 en 2030 (figure 4). Ainsi, si en 2011 le territoire compte 93 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans ou plus, ce ratio chutera à 68 en 2030, signe d'un vieillissement notable de la population.

### Les 75 ans ou plus de plus en plus nombreux

Dans le SCoT, comme sur l'ensemble du territoire national, la population des seniors va s'accroître avec l'avancement en âge des générations nées après 1945. En 2030, 32 % de la population du SCoT sera âgée de plus de 60 ans contre 26 %

#### 4 Population par sexe et âge du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard en 2011 et 2030 selon le scénario « tendanciel »

unité : pour 1 000 habitants



Source : Insee, recensements de la population et modèle Omphale 2010

en 2011. Le nombre de seniors de 60 ans ou plus devrait passer de 13 200 en 2011 à 20 290 en 2030, soit une hausse de près de 54 %. Cette progression sera encore plus prononcée pour le quatrième âge. En 2030, 7 970 habitants du SCoT devraient avoir fêté leur 75<sup>e</sup> anniversaire contre 4 590 en 2011, soit 74 % de plus. Suivant le scénario tendanciel, les personnes de 75 ans ou plus représenteront en 2030 13 % de la population du SCoT, soit 4 points de plus qu'en 2011. Une évolution plus forte qu'en région (+ 3,5 points) mais une proportion qui restera légèrement plus faible (14 %). Ce constat constitue un véritable enjeu en raison de ses conséquences résidentielles et sociales. Le vieillissement

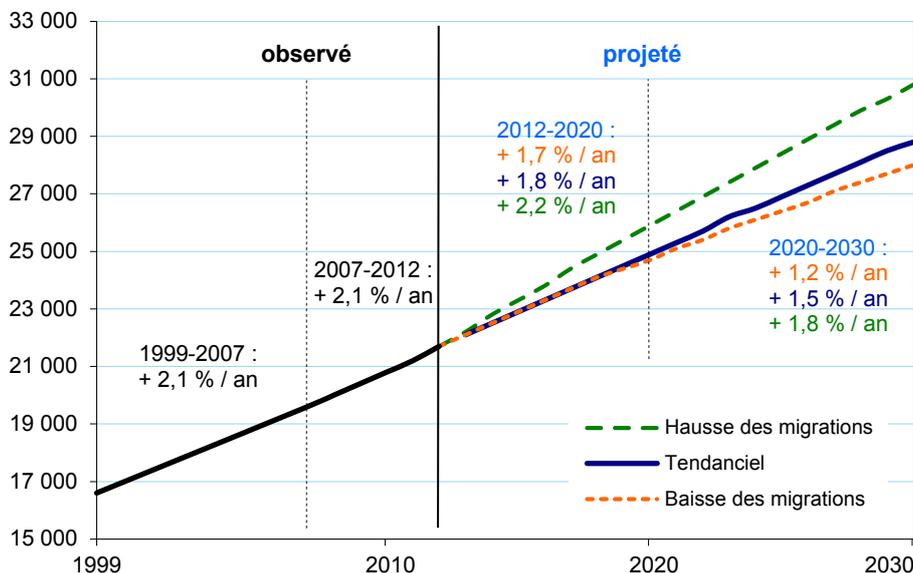
de la population nécessite d'adapter les capacités d'accueil et d'hébergement des personnes très âgées par une offre suffisante sur le territoire pour répondre aux besoins des populations concernées. Des solutions adaptées aux situations de dépendance et le développement de services spécifiques pourront aussi être envisagées.

### Entre 28 000 et 30 800 résidences principales à l'horizon 2030

Face à la forte croissance démographique du SCoT, faire face aux besoins potentiels en logements des nouvelles populations, en prenant en compte la gestion des espaces et la maîtrise de l'urbanisation constituerait

#### 5 Évolution du nombre de résidences principales du SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard à l'horizon 2030

unité : nombre



Source : Insee, recensements de la population et modèle Omphale 2010

## Méthodologie

### Projections de population - Présentation du modèle et des scénarios

L'Insee a réalisé à l'horizon 2030 des projections de population sur la zone de l'étude à l'aide du modèle « OMPHALE 2010 ». Ce modèle applique des quotients d'émigration bi-localisés et des quotients de fécondité et de mortalité, propres aux populations correspondantes, pour chaque sexe et âge. Les divers quotients sont déterminés à partir des tendances de fécondité, de mortalité et de migrations observées par le passé. Les projections de population se basent sur le Recensement de la population de 2007.

Les hypothèses du scénario « central » sont :

- L'espérance de vie à la naissance augmenterait au même rythme qu'en France métropolitaine où elle atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040. En 2007, elle était de 77,1 pour les hommes et de 84,1 ans pour les femmes ;
- Fécondité : les taux de fécondité du SCoT sont maintenus à leur niveau de 2007 ;
- Migrations : les quotients migratoires avec les autres régions de France, calculés entre 2000 et 2008, sont supposés constants ;

Pour les échanges avec l'étranger (y compris hors Europe), l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000 personnes par an) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par département.

Dans le cadre de cette étude, le **scénario « tendanciel »** s'appuie sur le scénario « central » tout en prenant en compte les données de population de 2012. Les comportements migratoires ont subi des évolutions après 2007, hausse des arrivées de 15 % entre 2007 et 2012 avec le reste du Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, et l'Hérault. Ce comportement a été prolongé jusqu'en 2030 dans ce scénario.

Une projection n'est pas une prévision. Les grandeurs économiques susceptibles d'influer sur les comportements de migration et de cohabitation (emplois, revenus des ménages, prix des logements, taux d'intérêt, aides à la pierre, aides à la personne...) sont-elles aussi – implicitement – supposées évoluer tendanciellement.

Dans le **scénario de « migrations hautes »**, les arrivées dans le SCoT en provenance du reste du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Rhône et de l'Île-de-France augmenterait de 20 %, entre 2012 et 2030. Ce scénario suppose la réussite en terme d'attractivité économique de la grande métropole allant de Montpellier-Nîmes-Alès et un différentiel du coût du foncier qui serait toujours à l'avantage du SCoT.

Dans le **scénario de « migrations basses »**, les arrivées dans le SCoT en provenance du reste du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône augmentées de 15 % entre 2007 et 2012 sont ponctuelles et ne perdurent pas au-delà de 2012. Ce scénario fait l'hypothèse que l'allongement des trajets domicile-travail, le coût des déplacements et la fragilité des emplois industriels dans le SCoT altère la qualité de vie du territoire et freine l'attractivité. Il suppose aussi une congestion autoroutière accrue et une hausse du coût de l'énergie qui limiteraient l'installation des ménages loin de leur lieu de travail.

### Projection de résidences principales

Pour projeter le nombre de ménages et donc de résidences principales, la population issue des projections par sexe et âge est ventilée par mode de cohabitation : enfants, adultes en couple (avec ou sans enfants), parents d'une famille monoparentale, personnes seules, personnes hors familles (colocation par exemple), population hors ménages (collectivités par exemple). Un taux de personnes de référence est appliqué à cette population répartie par mode de cohabitation pour passer des personnes aux ménages.

un enjeu de développement durable pour le SCoT. À l'horizon 2030, si les tendances démographiques passées se prolongeaient, le parc de logement du SCoT augmenterait de 7 100 résidences principales supplémentaires par rapport à 2012, soit + 400 par an, pour couvrir les besoins des ménages (figure 5). En fonction des trois scénarios, le nombre de résidences principales serait compris entre 28 000 et 30 800. L'évolution annuelle comprise entre + 1,2 % et + 1,8 % par an serait, dans tous les cas, supérieure à celle de la région Languedoc-Roussillon, estimée à + 1,1 % selon le scénario tendanciel.

Au-delà du nombre de résidences principales correspondant à la population, l'adéquation de l'offre avec la structure des ménages de plus en plus petits représente un autre enjeu. Sous l'effet de l'attractivité, de la décohabitation, et de l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de ménages augmente et avec lui, le nombre de personnes vivant seules. Comme partout, la part des personnes seules dans la structure des ménages va s'amplifier pour passer de 28 % à 36 %. Les couples resteront de peu majoritaires (52 %) avec une perte de 9 points par rapport à 2011. En moyenne le nombre de personne par résidence principale diminuera, de 2,3 personnes en 2011 à 2,2 personnes en 2030. ■

## Définitions

Un **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) est un document de planification introduit par la loi Solidarité Renouvellement Urbains -S.R.U.- de décembre 2000. Il a une portée réglementaire. Il traduit un projet de territoire, sur un périmètre librement choisi, qui repose sur des grands objectifs souhaités par les élus.

Le document vise la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales et nationales : de l'environnement, de l'habitat, des déplacements, de développement économique, des équipements et des services. La loi Engagement National pour l'Environnement (loi Grenelle 2) de juillet 2010 est venue renforcer les SCoT de même que la loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) du 26 mars 2014.

### Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II de Montmorency  
CS 27464  
34064 Montpellier Cedex 2

### Directeur de la publication :

Christian Toulet

### Rédaction en chef :

Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625

© insee 2015

## Pour en savoir plus

- Marasovic P., « SCoT de l'Uzège Pont-du-Gard, un territoire à double visage : industriel et résidentiel », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°16, septembre 2015
- Dadoun C., « Les cantons de Beaucaire, d'Aramon et de Villeneuve-Lès-Avignon : deux réalités économiques et sociales », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse* n°5, septembre 2013
- Canonéro B., Gidrol J.C., « Perspectives démographiques et de résidences principales en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2030 », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse* n°2, février 2014
- Davoult G., Méon A., Riou S., « SCoT du bassin de vie d'Avignon : des déplacements modélisés par les barrières naturelles du Rhône et de la Durance », *Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, Sud Insee l'essentiel* n°143, septembre 2010

